collaborant trop souvent avec lui, il y a la liberté humaine, faillible par nature, susceptible de céder à l'attrait du mal comme d'y résister. Aussi, dans le domaine moral, l'influence démoniaque n'est-elle pas nécessitante : en dernière analyse l'homme est toujours responsable de son péché.

Cette influence diabolique peut néanmoins être dite constante en ce sens qu'à moins d'un privilège tout à fait exceptionnel, personne n'y échappe absolument. Qu'il y ait ou non des fautes attribuables à la seule liberté [1], l'enseignement révélé et la liturgie ne nous permettent pas de douter qu'à un moment ou à l'autre, celui « qui rôde autour de nous » pour nous perdre [2] ne nous atteigne de ses traits. Les tentations diaboliques intérieures sont le lot commun, elles font partie du régime ordinaire de l'humanité.

Mais en dehors d'elles il n'y a pas de trace, dans les Saintes Écritures, d'une délégation générale que Satan aurait reçue pour troubler et tourmenter à son gré les mortels. « Prince de ce monde » au sens où nous l'avons dit, il n'est pas pour autant le maître des événements. Il ne saurait rien faire, dans aucun ordre, sans la permission divine. Pour l'ordre physique, les exemples scripturaires que nous avons apportés le prouvent suffisamment. Satan ne peut attaquer Job qu'après en avoir obtenu de Dieu l'autorisation spéciale. L'ange de Satan qui « soufflète » saint Paul en lui infligeant une maladie humiliante, a été envoyé par Dieu pour empêcher l'Apôtre de s'enorgueillir de ses révélations [3].

Les interventions du démon dans le domaine matériel sont

le second est beaucoup plus vaste que le premier et le domine, loin d'être dominé par lui. La chute de Satan et son rôle néfaste postérieur sont des *faits*, de *purs faits*, dont nous sommes instruits par la Révélation, mais qui n'apportent et n'ont la prétention d'apporter aucune solution au problème du mal en général. Au lieu de remplacer ce problème, de se substituer à lui, et encore moins de le résoudre, ils nous obligent à le poser : ils nous poussent impérieusement dans le domaine spéculatif. L'action des esprits mauvais et l'existence même de leur malice ne sont que des aspects particuliers du problème qui tourmente les âmes, du scandale qui — nous le savons assez — les arrête souvent sur le chemin de la foi. Comment est-il possible qu'une créature originellement bonne, sortie telle des mains de Dieu, se soit pervertie ? Et plus généralement, d'où vient le mal physique et moral dans la création d'un Dieu bon ? Qu'ici-bas il procède ou non d'influences sataniques, il reste ce qu'il est, et le scandale qu'il cause demeure identique. Un Kierkegaard, un Karl Barth, qui regardent comme une intrusion sacrilège tout travail de l'intelligence et du raisonnement sur les données révélées, rediraient peut-être ici assez volontiers le mot prêté à Tertullien : *Credo quia absurdum*. La tradition catholique ne nous enseigne pas ce culte de l'irrationnel. Elle ne réprouve point la philosophie ni la métaphysique : elle s'en sert au besoin. On sait que le problème spéculatif du mal arrêta longtemps le jeune Augustin sur la voie de la conversion (*Confession*, III, 7, nº 12 ; V, 10, nº 20), et que la solution hautement métaphysique de ce problème contribua à le détacher définitivement du manichéisme. C'est donc aller un peu loin que de traiter cette solution comme une « supercherie » dialectique, dont « les esprits religieux » ne sauraient être dupes. (Louis Bouyer : *Le problème du mal dans le christianisme antique*. Dans la revue : *Dieu vivant*, 1946, Nº 6, p. 18). Saint Augustin n'était-il donc pas un « esprit religieux » ?

1. Voir ci-dessus, p. 3 et 4.
2. *Iª Petr.*, v, 8.
3. *II Cor.*, xii, 7. Cf. ci-dessus, p. 499.